



Lettre ouverte au PDG

ORLY, jeudi 06 octobre 2022

N/réf : SAPAP - 2022/N° 15

Objet : Abondement unilatéral

Monsieur le Président-Directeur général

Il y a quasiment un an jour pour jour notre syndicat s'adressait à vous dans un courrier vous demandant de bien vouloir appliquer les clauses prévues par les avenants que vous aviez négociés en décembre 2019, à savoir la possibilité :



- D'un abondement unilatéral dans le PEG pour le FCPE d'actionnariat salarié (montant uniforme avec un maximum de 822,72 € brut)
- D'un abondement unilatéral dans le PER COL pour l'épargne retraite (montant uniforme avec un maximum de 822,72 € brut).

Mais les salariés n'ont jusqu'à présent, pas pu en bénéficier. La DRH n'apporte aucune réponse et ne fait aucun effort pour aborder le sujet avec les organisations syndicales.

Aujourd'hui (mais ce n'est peut-être que temporaire si la justice suspend notre radiation) le SAPAP n'est pas reconnu comme un syndicat représentatif, la Direction est dans le flou et regarde les négociations avec les organisations syndicales représentatives. Mais dans ce cas précis, Monsieur le Président Directeur Général, il n'y a besoin d'aucune négociation avec personne. Comme leur nom l'indique il s'agit de mesures unilatérales. A la différence d'un Plan d'Attribution Gratuite d'Actions, il n'y a pas besoin d'un vote de votre Conseil d'Administration, il n'y a pas besoin d'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires.

Il vous suffit d'une décision UNILATERALE.

Monsieur le Président Directeur Général, si vous êtes aussi attachés que vous le prétendez à l'actionnariat salarié, pourquoi ne prenez-vous pas une décision d'abondement UNILATERAL. Lorsqu'il s'agissait d'infliger les mesures PACT aux 5 000 salariés d'Aéroports de Paris, les mesures unilatérales ne vous posaient pas de problème !

Aujourd'hui le pourcentage des salariés actionnaires diminue chaque année depuis 2019, alors qu'avec l'abondement unilatéral 100 % des salariés d'AEROPORTS DE PARIS seraient actionnaires.

Monsieur le Président Directeur Général, d'autres entreprises comme VINCI, savent très bien utiliser à bon escient ce dispositif et en faire profiter leurs salariés.

Même au sein du Groupe ADP, une filiale comme HUB ONE met en œuvre l'abondement unilatéral de sorte que 100 % de ses salariés sont actionnaires d'ADP.

Mais à la maison mère, à AEROPORTS DE PARIS S.A. rien de tout ça. Les salariés ne doivent pas en bénéficier alors que c'est un accord au niveau d'AEROPORTS DE PARIS S.A. qui a pourtant permis que les filiales puissent aussi en profiter.

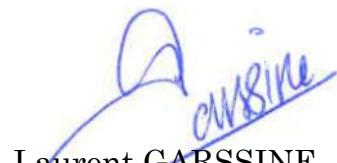
Dans son dernier communiqué du 3 octobre "Le Groupe ADP précise qu'il s'attend à un maintien, sur le second semestre 2022 et sur l'année 2023, de la bonne dynamique du trafic enregistrée depuis le début d'année, portée à la fois par la reprise progressive du trafic avec l'Asie et par la réalisation de voyages, entravée durant deux années de crise COVID. Le Groupe ADP reste confiant sur ces perspectives au regard du programme de vols actuel communiqué par les compagnies aériennes"

Toute cette reprise de l'activité, Monsieur le Président Directeur Général, c'est grâce aux salariés qui ont payé chèrement le prix de la crise avec PACT et qui continuent toujours de le payer très cher, même avec le dernier accord salarial que vous avez signé et qui ne rend absolument pas aux salariés tout ce que vous leur avez pris.

Si vous êtes aussi favorable que cela à l'actionnariat salarié, alors Monsieur le Président Directeur Général, nous attendons des actes de votre part, indépendamment des abondements déjà versés aux salariés selon l'accord qui prend fin en 2022 et de la prochaine proposition d'accord.

Veuillez agréer, Monsieur le Président – Directeur général, nos salutations distinguées.




Laurent GARSSINE
Secrétaire Général